

	CIG Petite Couronne DSAS	V1 10/06/2020
	<b>FICHE REFLEXE- Espace verts</b>	

## Contexte

La France connaît actuellement une crise sanitaire liée au coronavirus. De nombreux agents reprennent progressivement leurs activités, mises à l'arrêt durant la phase de confinement. Pour la reprise progressive de l'activité, les collectivités territoriales doivent garantir la santé et la sécurité des agents et de prévenir la propagation du COVID 19.

## Objectifs

- Apporter un appui aux collectivités dans la gestion de crise et la reprise d'activité.
- Accompagner les collectivités sur la prévention des risques liés à ces activités en prenant particulièrement en compte le risque biologique dans ce contexte de COVID 19. Les collectivités devront aussi veiller à ne pas oublier la prévention des autres risques liés aux activités des espaces verts.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : [coronavirus@cig929394.fr](mailto:coronavirus@cig929394.fr)

## Règles d'hygiène

Pour prévenir la circulation du COVID 19 et limiter les risques de transmission, il est impératif d'appliquer les mesures de protection suivantes :

> S'attacher les cheveux.

> Se laver très régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher, ou à défaut se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique. Attention, l'utilisation de solution hydro-alcoolique demande d'avoir les mains visuellement propres (pas de terre ou autre dessus). Prévoir des bidons d'eau (5 litres par jour environ) et du savon pour se laver les mains sur les chantiers, ainsi que des essuie-mains à usage unique et sacs poubelle.

> Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances physiques (1m). Prévoir au moins 4m<sup>2</sup> par personne quelque soit l'espace.

> Face à une personne présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le coronavirus, il est nécessaire d'adopter le comportement adapté : la conduite à tenir est détaillée dans les fiches réflexes destinées aux Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou encore dans celle pour les non secouristes :

[www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche\\_pratique\\_sst.pdf](http://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_pratique_sst.pdf)

[www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/2020\\_05\\_15\\_cat\\_en\\_cas\\_de\\_suspicion\\_de\\_coviddef\\_4\\_.pdf](http://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/2020_05_15_cat_en_cas_de_suspicion_de_coviddef_4_.pdf)



**/!\ Recommandations :**

Les agents à risque de forme grave d'infection par le Coronavirus (Décret no 2020-521 du 5 mai 2020) sont invités à interroger leur médecin traitant et à prendre contact avec leur médecin de prévention pour savoir s'ils peuvent venir travailler sur leur lieu de travail habituel.

## Recommandations pour les agents des espaces verts

Item	Préconisations
<b>Organisation du travail : horaires et distanciation physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Respecter la distance physique d'au moins 1 mètre en intérieur comme extérieur en limitant le nombre de personnes. Prévoir 4m<sup>2</sup> par personne au minimum.</li> <li>&gt; En cas d'activités physiques, cette distanciation devra être augmentée à 5m entre les agents.</li> <li>&gt; Ne pas provoquer de situation de travailleur isolé : l'agent doit être vu et entendu par un autre collègue pendant l'exécution de sa mission. Sinon, prévoir des mesures de prévention adaptées (par exemple un dispositif d'alarme pour travailleur isolé ou DATI).</li> <li>&gt; Ne pas boire, manger ni fumer pendant l'activité physique.</li> <li>&gt; Modifier les horaires de travail afin de permettre aux agents d'arriver en horaires décalés et ainsi respecter les mesures de distanciation dans les vestiaires.</li> <li>&gt; Adapter les horaires de travail en fonction du risque canicule.</li> <li>&gt; Réaménager les vestiaires afin de limiter les contacts et de respecter les distances physiques entre agents.</li> <li>&gt; Echelonner les temps de pause et le temps du repas afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans la salle de pause/restauration. La plage horaire du temps de repas peut être allongée afin de permettre une présence d'agents réduite au sein du réfectoire. Prévoir des temps de pause pour l'hydratation et la récupération physique des agents en contexte de port de masque.</li> </ul> <p>Ces règles devront être présentées aux agents et affichées dans leurs locaux.</p>
<b>Ventilation des locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) notamment pendant et après les opérations de nettoyage.</li> <li>&gt; S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation. Se référer à la fiche réflexe ventilation : <a href="https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_cv4.pdf">https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_cv4.pdf</a></li> </ul>
<b>Matériels et machines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ne pas employer d'appareils pouvant mettre en suspension des poussières des sols de type souffleurs de feuilles ou balais. Privilégier l'utilisation de jet d'eau sans pression.</li> <li>&gt; Privilégier les outils individuels.</li> </ul>
<b>Réception, chargement et déchargement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Organiser la réception, le chargement et le déchargement des matériaux pour limiter les contacts.</li> <li>&gt; Se référer à la fiche réflexe livraison : <a href="https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_livraison_v7.pdf">https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_livraison_v7.pdf</a></li> </ul>
<b>Véhicules</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Limiter la présence de plusieurs personnes dans le véhicule.</li> <li>&gt; Attribuer dans la mesure du possible le même véhicule à une équipe fixe.</li> <li>&gt; Si deux occupants, privilégier une installation en croix (un devant à gauche et un derrière à droite).</li> <li>&gt; Porter un masque dans le véhicule si plusieurs occupants.</li> <li>&gt; Se laver les mains avant et après l'utilisation du véhicule.</li> <li>&gt; Aérer régulièrement le véhicule.</li> <li>&gt; Positionner le système de climatisation du véhicule en apport d'air extérieur.</li> <li>&gt; Désinfecter le poste de conduite à chaque changement de conducteur, ou le véhicule dans son ensemble si passagers, à l'aide de lingettes désinfectantes.</li> <li>&gt; Se référer à la fiche réflexe sur la conduite de véhicules : <a href="https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_conduite_de_vehiculesv6.pdf">https://www.cig929394.fr/sites/default/files/commun/fiche_reflexe_conduite_de_vehiculesv6.pdf</a></li> </ul>

Item	Préconisations
Port de masque grand public	<p>&gt; Porter un masque dès lors que la distance physique d'au moins 1 mètre ne peut être garantie. Le travail côte à côte plutôt que face à face est à privilégier.</p> <p><i>Attention, en aucun cas le masque « grand public » ne remplace les masques de protection respiratoire (EPI) en lien avec l'activité des espaces verts.</i></p>
Equipements de protection individuelle	<p>&gt; Porter les EPI adaptés à la tâche réalisée (gants, vêtements de travail, chaussures de sécurité fermées, ...).</p> <p>&gt; Se laver les mains avant et après le port de gants.</p> <p>&gt; Fournir les agents en matériel de protection face au COVID 19 : masques, visières si besoin, solution hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes.</p> <p>&gt; Prévoir une dotation suffisante en vêtements de travail (à augmenter si besoin) pour que les agents puissent en changer quotidiennement.</p> <p>&gt; Assurer l'entretien des vêtements de travail. Les lavages doivent être quotidiens. L'agent ne doit pas mélanger ses vêtements personnels avec ceux de travail. Les vêtements de travail doivent être lavés à 60° pendant au moins 30 minutes.</p> <p>&gt; Veiller au stockage des EPI dans de bonnes conditions sanitaires.</p>

## Points de vigilance sur le nettoyage et la désinfection du matériel

### Attribution d'outils individuels

Le matériel des agents des espaces verts (outils, arrosoirs, ...) doit être attribué aux agents dans le but d'éviter au maximum le passage d'outils de mains en mains au cours de la journée. Toute surface manipulée doit faire l'objet d'un nettoyage. Ainsi, lors du briefing permettant la répartition des activités, l'attribution des tâches et outils au regard de celles-ci permet de réduire les contaminations et la propagation du virus. Dès lors qu'un outil change de mains, il doit faire l'objet d'un nettoyage avant utilisation et après.

### Principes de nettoyage et désinfection

Assurer un nettoyage régulier (quotidien et au changement d'utilisateurs) des outils avec des produits tensioactifs (savon, dégraissant, détergent). Lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection pourra être effectuée en plus du nettoyage avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019). Les opérations de désinfection ne doivent être réalisées que lorsqu'elles sont strictement nécessaires (l'usage répétitif du désinfectant peut créer des virus résistant au désinfectant). Une désinfection hebdomadaire doit être effectuée sur le matériel partagé.

### Identification des surfaces à nettoyer

- Barres de commandes
- Poignées de la corde de démarrage
- Poignées du bac de récupération
- Bouchons de réservoirs
- Poignées des jerricans de carburants
- Robinets, embouts
- Boutons d'allumage et de réglages
- Clés de démarrage

### Protocole de nettoyage du matériel

1. Préparer	2. Nettoyer	3. Rincer
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le produit de nettoyage en suivant les indications du fabricant (cf. fiche technique du produit).</li> <li>• Mettre à disposition les EPI adaptés (cf. Fiche de données de sécurité du produit).</li> <li>• Remplir un bac de nettoyage, et des bidons de produits nettoyants dilués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les outils et matériels que l'on peut immerger, les placer dans le bac contenant le produit nettoyant (immerger les surfaces en contact avec les mains).</li> <li>• Frotter à l'aide d'une brosse les surfaces.</li> <li>• Pour les autres (matériel thermique par exemple), procéder à un nettoyage avec l'aide d'une lingette imbibée de produit nettoyant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rincer à l'eau claire si besoin (cf. fiche technique du produit).</li> <li>• Laisser sécher à l'air libre.</li> <li>• Se désinfecter les mains avant de ranger le matériel.</li> </ul>